

M. Duquet, du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le comité a étudié le Bill C-103, Loi concernant la Mousse de Tourbe Atlantic Cie Ltée et, en anglais, *Atlantic Peat Moss Co. Ltd.* et est convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relativement à ce bill (*fascicule n° 1*) est annexé au présent rapport.

---

*(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 2 aux Journaux)*

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Francis, il est ordonné,—Que le nom de M. Lessard (Lac-Saint-Jean) soit rayé de la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Francis, il est ordonné,—Que le nom de M. Brewin soit substitué à celui de M. Howard (Skeena) sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Francis, il est ordonné,—Que le nom de M. Durante soit substitué à celui de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Francis, il est ordonné,—Que le nom de M. Laprise soit substitué à celui de M. Rondeau sur la liste des membres du comité spécial de la procédure de la Chambre.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés soit différée.

M. Pepin, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copies du Rapport sur les activités, 1967-1968, de la Commission d'aide de transition. (Versions française et anglaise)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Kierans, appuyé par M. Macdonald (Rosedale),—Que le Bill C-116, Loi modifiant la Loi sur les postes, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition d'amendement de M. Macquarrie, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le Bill C-116, Loi modifiant la Loi sur les postes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que la teneur dudit bill soit déferée au comité permanent des transports et des communications.